



18
juin 2008

Joussour

« Passerelles »

Bulletin de l'Association Racines et Citoyenneté

Edito

Le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale des Nations Unies vote (par 33 voix pour, 13 contre et 10 abstentions) la Résolution n° 181 qui adopte le plan de partage de la Palestine (55% pour les « Juifs » et 45% pour les « arabes »). Pour les dirigeants sionistes c'est une première avancée : d'une part, ils obtiennent l'idée même de partager le pays en deux et, d'autre part, ils obtiennent une plus grande part de son territoire alors qu'ils y sont minoritaires.

Durant les deux années suivantes, ils obtiennent une seconde avancée qui débute alors que la Grande Bretagne est encore la puissance mandataire. Ils vont en effet mener une guerre féroce pour briser la résistance des Palestiniens à leur expulsion et pour étendre leur territoire. Et, le 14 mai 1948, le dirigeant sioniste Ben Gourion pouvait annoncer la création de « l'Etat d'Israël » sur 78 % de la Palestine historique.

Le mouvement sioniste a réussi parce qu'il était *uni, bien organisé et mieux armé*. Il a aussi réussi parce qu'il a pu bénéficier du *soutien de nations puissantes* tant des pays de l'Ouest (principalement la Grande Bretagne et plus tard les Etats-unis) que des pays de l'Europe de l'Est (l'Union soviétique et les pays alliés) — ce qu'on oublie trop souvent. Aujourd'hui, le territoire conquis par l'entreprise de colonisation sioniste couvre plus de 80% de la Palestine historique.

Mais ce qu'il faut surtout dire c'est que le mouvement sioniste a réussi parce que le peuple palestinien a été *impuissant à s'opposer de*

façon efficace à son expansion. Mais cette impuissance, il faut le dire aussi, n'était pas une fatalité. Elle s'explique par le fait que le peuple palestinien était *désuni et sous l'emprise de dirigeants qui le réprimaient* et qui étaient eux-mêmes dépendants des puissances (comme la Grande Bretagne) qui, précisément, soutenaient le projet sioniste.

Le résultat de cette défaite est ce qu'on appelle la nakba, « la catastrophe ». Elle se résume en trois éléments fondamentaux : 1°) des centaines de milliers de palestiniens dépossédés et expulsés par la violence deviennent des *réfugiés* ou des déplacés ; 2°) ceux qui sont restés dans le nouvel Etat vont être soumis à un régime *discriminatoire*, traités en suspects, en citoyens de seconde zone et constamment menacés de « transfert » hors de Palestine ; 3°) ceux qui se sont retrouvés hors du nouvel Etat vont être soumis, à partir de 1967, à une *occupation* brutale, féroce.

Cette situation est celle qui prévaut encore aujourd'hui. Pour y remédier, une partie des dirigeants palestiniens et du mouvement de solidarité extérieure soutient l'idée de création d'un « Etat » sur moins de 20 % de la Palestine historique, de renoncer très largement au retour des réfugiés et d'abandonner à leur sort les Palestiniens de « l'Etat d'Israël ».

Cette idée pose problème et mérite un débat. Nous avons souhaité y contribuer en proposant une première réflexion dans ce numéro de notre bulletin.

L'équipe

Un Etat ou deux Etats en Palestine ?

Contribution au débat au sein du mouvement de solidarité

Pendant longtemps, la position prônant un seul état démocratique en Palestine a été la seule option envisagée pour résoudre le « conflit israélo-palestinien ». Il en était ainsi non seulement au sein des organisations palestiniennes de résistance à l'entreprise de colonisation sioniste, mais aussi au sein du mouvement international de solidarité avec cette résistance.

A partir des années 80, l'option des deux états en Palestine a peu à peu pris le dessus au sein d'une partie du mouvement de solidarité extérieure. Plusieurs facteurs y ont contribué. Il y a tout d'abord le changement de politique des organisations de résistance elles-mêmes suite à l'échec de certaines méthodes militaires de résistance et de la répression dans les pays d'accueil auxquels étaient adossées ces méthodes (Jordanie, Liban). Il y a ensuite la fin de la guerre froide et donc la fin du soutien même limité des pays de l'Est aux mouvements de résistance, alors que le soutien, même nuancé de l'Europe occidentale et des Etats-Unis à l'Etat sioniste continuait comme avant. Il y a enfin le reflux général de tous les « mouvements de gauche » nés dans les années 60 et 70 – mouvements qui ont largement alimenté le mouvement de solidarité tant en Europe qu'ailleurs.

Après les accords d'Oslo en 1993, l'option d'un seul Etat a refait surface, principalement à cause de ce qui se passe sur le terrain, comme nous allons le voir. Mais cela ne suffit pas de dire que de toutes façons l'option des deux Etats ne marche pas. Il est important, pour donner de la force à l'option alternative, d'en discuter les fondements. Pour cela, nous allons d'abord passer en revue les arguments des défenseurs de l'option des deux Etats.

La solution à deux Etats

Le premier argument avancé pour défendre cette option consiste à dire que le but stratégique reste d'établir un seul Etat sur l'ensemble de la Palestine historique. Mais, tactiquement, l'établissement d'un Etat sur une partie limitée du territoire est une étape nécessaire. — Rappelons d'abord que le but actuel du mouvement de résistance est de libérer la Palestine du sionisme. Ce but implique de mener à bien en même temps trois tâches intimement liées : le retour des réfugiés, la fin de l'occupation, l'égalité entre tous les citoyens. Les mesures tactiques ne peuvent donc porter que sur les moyens d'atteindre ce but. Or c'est à un changement de but que procède l'option des deux états comme tactique. Ce changement apparaît clairement si l'on tient compte du fait qu'il va falloir négocier avec les dirigeants sionistes et, s'ils acceptent (ce qui reste à prouver), signer devant des garants qui ne sont autres que leurs alliés et qui, bien entendu, prendront soin de s'assurer que l'accord n'est pas une simple tactique. Et le moyen est simple : mainte-

nir un Etat dans lequel les Palestiniens sont des sous-citoyens, refuser le retour des réfugiés dans leurs foyers, annexer les grands blocs de colonies et continuer de contrôler les frontières. D'un point de vue militaire, il est vrai que rien ne s'oppose à l'idée de reconquérir un territoire par étapes. Mais seulement si on est dans un rapport des forces qui permette de passer à l'étape suivante, ce qui est loin d'être le cas actuellement : les milliers de policiers palestiniens (formés avec l'argent européen et américain et armés avec l'aval de l'Etat sioniste) sont là pour tout sauf pour reconquérir du territoire.

Le deuxième argument est souvent appelé en renfort pour étayer l'idée de la manœuvre tactique transitoire et se présente quelquefois sous la forme de l'appel au « réalisme ». Il consiste à dire que le rapport des forces ne permet pas d'obtenir plus dans les circonstances actuelles. — Comme nous l'avons dit plus haut pour la tactique, le rapport de forces ne peut être invoqué pour changer de but mais uniquement pour moduler les moyens de lutte pour l'atteindre. Par ailleurs, si l'on tient absolument à parler de rapport des forces, il est évident qu'il est actuellement en faveur de l'Etat sioniste de façon écrasante. Il ne permet donc rien du tout, et surtout pas un état souverain sur une partie de la Palestine. Tout ce qu'il permet ce sont des « bantoustans » coupés les uns des autres où l'on parque les « cafards palestiniens » sous l'œil vigilant du gouverneur militaire de l'Etat sioniste. Tout ce qu'il permet ce sont des zones administratives à l'intérieur desquelles certains Palestiniens se chargent de la répression des autres Palestiniens (on l'a encore vue récemment lors de la répression violente des manifestations à Ramallah contre le sommet d'Annapolis). Conclusion : contrairement à ce qu'on veut faire croire, à moins de faire passer pour un Etat ce qui n'en est pas un, c'est bien la solution à deux Etats qui n'est pas réaliste.

Le troisième argument rejoint celui du « rapport des forces défavorable » mais sans le masque trompeur de la « manœuvre tactique ». Il consiste à dire que maintenant, Israël est une réalité. — Cet argument est très souvent présenté de telle manière que les tenants de l'option d'un seul Etat apparaissent comme de pauvres rêveurs qui refusent de reconnaître la réalité. Or le problème n'est pas de reconnaître ou pas la réalité de « l'Etat d'Israël » mais d'accepter ou pas cette réalité comme un fait accompli, comme une situation irréversible. En effet, dans la logique de cet argument, seule la « réalité d'Israël » est reconnue et pas la « réalité » des réfugiés, de l'occupation et des discriminations raciales. Or on sait que le maintien de cette deuxième réalité est la condition impérative de la perpétuation de la première. Demander aux Palestiniens de reconnaître la « réalité » cache donc simplement le fait de leur demander de renoncer à la plus grande partie de leurs droits.

Le quatrième argument consiste à dire que la solution d'un seul Etat est trop lointaine, qu'on a besoin d'une solution rapide pour sauver de façon urgente les Palestiniens de la misère, de l'étouffement, etc... - Outre son paternalisme, cette idée suppose que les Palestiniens sont disposés à renoncer à leurs droits sur le long terme en échange de quelques allègements passagers des souffrances les plus immédiates d'une partie d'entre eux. Sous le masque de la compassion, on leur demande en fait de se soumettre à l'exigence sioniste d'établir des discriminations à leur encontre, de les parquer dans des bantoustans et de les empêcher de rentrer chez eux. Il est vrai que les Palestiniens souffrent et on doit s'en préoccuper. Mais il est tout aussi vrai qu'ils luttent, qu'ils résistent de façon extraordinaire et que c'est cela précisément qui a créé une situation favorable à leur cause. Qui parlerait aujourd'hui des Palestiniens s'il n'y avait pas, pour ne citer que des événements récents, les deux intifadas ? Dernière remarque : Il est vraiment étonnant que les « souffrances immédiates » des réfugiés n'apparaissent pas dans le radar des tenants de la solution à deux Etats, alors même que cette solution suppose de les sacrifier dans l'immédiat sans états d'âme.

Il est vraiment lamentable de retrouver le cinquième argument dans la bouche de « dirigeants » du peuple palestinien et de militants du mouvement de solidarité. Il est en effet plus habituel dans la bouche de ceux qu'on appelle les « sionistes soft » (genre Yuri Avnery). Il consiste à dire que l'opinion publique juive n'est pas mûre pour la solution d'un seul Etat, qu'elle veut le maintien « d'Israël » comme entité à part. – Tout d'abord, Il n'y a pas à demander au voleur s'il est d'accord pour rendre le butin qu'il s'est procuré à la suite d'un hold-up à main armée. Ensuite, s'il l'on tient à prendre en considération l'opinion publique juive, il n'y a aucune raison de le faire de façon sélective. Les sondages montrent en effet que cette opinion se prononce massivement pour le transfert des Palestiniens hors de Palestine. Est-ce qu'il faut lui obéir aussi ? Il est clair, enfin, qu'une partie des Juifs va finir par se détacher du projet sioniste, mais elle ne le fera que lorsque le peuple palestinien aura déterminé de façon significative le cours principal de la lutte contre le projet sioniste. C'est alors seulement que l'attachement cette partie des Juifs à la terre de Palestine entrera en conflit avec ce que ce projet implique d'oppression du peuple palestinien et qu'elle devra choisir. Et tous les indices vont dans ce sens : sans les deux intifadas, pas de refuzniks, pas de « nouveaux historiens israéliens », pas d'associations communes de lutte contre la destruction de maisons, contre les barrières de contrôle, contre le Mur, etc... Mieux : même les concessions dérisoires faites par l'Etat sioniste à Oslo n'auraient pas été possibles.

Le sixième argument consiste à dire que ceux qui pourraient « exercer des pressions sur Israël » [les Etats-Unis et l'Europe principalement] ne sont prêts à le faire que dans le cadre de l'option des deux Etats. – Un : c'est faux, ils ne sont prêts que pour la solution des bantoustans, avec annexion des grands blocs de colonies (tant Clinton que Bush ont toujours affirmé clairement qu'Israël doit garder les grands blocs de colonies en Cis-jordanie), maintien du contrôle militaire sioniste sur cet

« Etat » et prise en charge d'une partie de la répression des Palestiniens par les Palestiniens eux-mêmes. Et c'est tout. Faire croire le contraire confine dans le meilleur des cas à l'aveuglement. Deux : C'est une erreur très grave de faire dépendre le sort des Palestiniens du bon vouloir précisément des alliés de l'Etat sioniste, qu'ils soient européens ou américains. Trois : les possibles « pressions » des Etats-Unis sont en fait continuellement neutralisées par le poids du lobby sioniste à la veille des élections pour la présidence ou pour le Congrès aux Etats-Unis et, actuellement, par la conjoncture politique dans le Monde arabe. Aucun gouvernement américain, dans le cadre du maintien de l'hégémonie régionale de son pays, ne peut se permettre le luxe de déstabiliser par des « pressions » un allié sûr (L'Etat sioniste), alors qu'il a le Hezbollah au Liban, le Hamas à Gaza, la résistance en Irak, des vellétés de puissance régionale en Iran, alors que des régimes alliés (Maroc, Tunisie, Egypte) sont menacés par une situation sociale explosive, alors que d'autres alliés traditionnels (Jordanie, Arabie Saoudite) font face à la montée d'une forte contestation intérieure, alors que la Syrie continue de jouer son propre jeu et que cela pose problème pour ce qui se passe tant en Irak qu'au Liban. Total : les possibles « pressions américaines », pour « donner un Etat » digne de ce nom aux Palestiniens, c'est du vent !

Le septième argument est souvent sorti quand, au sein du mouvement de solidarité, la défense de l'option des deux états est à bout d'arguments. Il consiste à dire que le Peuple palestinien et les dirigeants du peuple palestinien veulent deux Etats et nous ne pouvons que soutenir leur choix. – Notons d'abord qu'il n'est pas prouvé que le peuple palestinien « veut » cela, majoritairement. Sinon le désaveu électoral du Fatah et la victoire du Hamas aux élections deviendraient incompréhensibles. Ensuite, on ne peut pas oublier que c'est à cette catégorie de « dirigeants » palestiniens qu'appartient cet ancien « premier ministre », pris en train de vendre du ciment pour la construction du Mur de l'apartheid. Il serait donc pour le moins imprudent de faire confiance et d'accorder du crédit à la « volonté » de pareils dirigeants. Enfin, et surtout, la volonté tout à fait certaine des réfugiés est entièrement ignorée. Ils sont pourtant majoritaires démographiquement, et pas seulement électoralement. Est-ce que leur volonté ne fait pas partie de celle du peuple palestinien ? Or, on sait avec certitude que les dirigeants sionistes n'accepteront jamais le retour des réfugiés, parce que ce serait le début de la fin du sionisme. Nous allons y revenir plus loin, mais retenons déjà ceci : même pour les dirigeants sionistes les plus souples, il n'y a pas de solution à deux Etats sans la fermeture définitive du chemin du retour aux réfugiés. Complément logique : si les « dirigeants palestiniens » dont on nous parle « veulent » une solution à deux Etats, ils doivent aussi vouloir le non-retour des réfugiés. Et, bien qu'ils fassent beaucoup d'efforts pour le cacher, c'est bien ce qu'ils veulent.

Le huitième argument, toujours propre au mouvement de solidarité, vient souvent en complément du précédent. Il consiste à dire que l'option d'un seul état affaiblit le mouvement de solidarité internationale qui est très largement derrière la solution à deux états. – Re-

marquons tout d'abord qu'il est permis de douter de l'appréciation « très largement », à moins de considérer que le mouvement de solidarité internationale se réduit aux militants solidaires des « pays occidentaux » et, parmi ceux-ci, à ceux qui ont une visibilité médiatique (confortablement adossée à des appartenances partisans tout aussi médiatisées). Ensuite, cette mise en demeure adressée aux tenants de la solution à un seul Etat confine à l'intimidation : « ou vous changez de point de vue et adoptez le nôtre, ou vous affaiblissez le mouvement de solidarité ». L'unité du mouvement de solidarité est certes un facteur de force, mais cette unité ne peut se faire aux dépens de l'une des options et sans débat préalable – c'est le moins que l'on puisse attendre de démocrates. Enfin, et c'est le plus important, c'est la solution à deux Etats qui affaiblit le mouvement de solidarité internationale, premièrement, parce qu'elle entretient l'illusion que cette solution est réalisable et qu'elle tient à peu de choses et, deuxièmement, parce qu'elle rend le mouvement de solidarité attentiste par rapport à ce que veulent bien concéder tant l'Etat sioniste que ses alliés.

Le neuvième argument se rapporte à la question du droit international. Il consiste à dire que *l'Onu n'a jamais reconnu les annexions de 1967 et que c'est une bonne base pour la solution à deux Etats.* - Premier point : La résolution 242 de l'ONU appelle au « retrait de territoires » (et non « des » territoires comme le suggère la traduction française ; or, à l'ONU, seul le texte anglais fait foi) et elle ne fait aucune référence à un quelconque état palestinien, car à l'époque il s'agissait seulement du retour de territoires à l'Egypte, à la Jordanie et à la Syrie. En réalité, seule la résolution 194 sur le retour des réfugiés est vraiment claire. Or c'est surtout celle-là dont les dirigeants sionistes ne veulent pas entendre parler, précisément parce que son application rendrait le main-

tien d'un « état juif » complètement indéfendable. En règle générale, ils ont toujours essayé de placer les « négociations de paix » en dehors de tout cadre déterminé par le droit international (résolutions de l'ONU). Et cela, non pas à cause de la Résolution sur le retrait des territoires, mais fondamentalement à cause de la Résolution sur les réfugiés. Les dirigeants sionistes, eux, ont depuis toujours compris que c'est en effet le cœur du problème. On ne voit pas comment « Israël » aurait pu exister et subsister autrement. Deuxième point : le fait que les tenants de la solution à deux Etats s'accrochent à une Résolution ambiguë de l'ONU et transigent sur une résolution claire n'est pas le fruit du hasard : ils veulent sacrifier les réfugiés ; nous l'avons montré en discutant le septième argument (voir plus haut). Dernier point : Les frontières d'avant la guerre de 1967 sont ce qu'on appelle la « ligne verte ». Cette ligne, que les tenants de la solution à deux Etats considèrent comme une « bonne base », est en fait illégale au regard du droit international puisqu'elle n'est pas conforme à la Résolution 181 sur le partage de 1947.

Le dixième argument consiste à dire que *les Palestiniens n'ont pas d'Etat et qu'avec la solution à deux Etats ils pourraient enfin en avoir un.* Après tout ce qui précède, cet argument n'a vraiment pas besoin d'être discuté.

La solution à un seul Etat

Maintenant, résumons en le complétant ce qui ressort de la critique des arguments des tenants de la solution à deux Etats.

Premièrement, cette solution ne résout fondamentalement aucun des problèmes créés par l'entreprise sioniste de colonisation de la Palestine : racisme et discrimination à l'intérieur de l'Etat sioniste, occupation en Cisjordanie et Gaza et réfugiés partout. Signalons au passage qu'elle ne résout pas non plus les problèmes que cette même entreprise a créé côté juif : entretien du sentiment de supériorité raciale, cruauté morale à l'égard des Palestiniens, guerre perpétuelle pour maintenir par la force la survie du projet sioniste et intégration forcée au projet d'hégémonie occidentale dans la région : tous éléments qui entretiennent l'animosité envers les Juifs sans distinction.

Deuxièmement, les promoteurs de la solution à deux Etats font entièrement dépendre le sort du peuple palestinien de la bonne volonté de ceux qui l'oppriment et de leurs alliés. Tout leur effort intellectuel se réduit aux spéculations sur les résultats des élections aux Etats-Unis, en « Israël », en Grande Bretagne ou en France – parce que leur mince marge de manœuvre dépend de tels résultats. Prisonniers de ce cadre, ils en viennent à considérer comme un ennemi quiconque (utilisant certaines formes de lutte) conforte la mauvaise volonté de ceux dont dépend la solution à deux Etats (l'Europe et les Etats-Unis). Ils sont donc obligés de réprimer les « perturbateurs »... avant même d'avoir un « Etat » !

Troisièmement, corollaire du point précédent, les promoteurs de la solution à deux Etats ont en fait renoncé à lutter concrètement pour la libération de la Palestine. Les militants sont devenus des fonctionnaires privilégiés, les éléments armés sont devenus une police ré-

LE PEUPLE PALESTINIEN EN CHIFFRES (2008)

Localisation	Nombre	%
1. Total	10.654.541	
2. En Palestine historique	5.219.102	49,0 %
- Cisjordanie	2.345.107	35,3 %
- Bande de Gaza	1.416.530	
- « Israël »	1.457.465	13,7 %
3. Hors de Palestine	5.435.439	51,0 %
- Jordanie	3.170.000	
- Liban	423.972	
- Syrie	451.467	
- Autres pays arabes	790.000	
- Amériques, Europe et divers	600.000	
4. Total réfugiés et déplacés (Estimation 2005)	7.200.000	70 %

Sources : « Autorité Palestinienne », Ministère « israélien » des affaires étrangères et Revue *Contradictions* (Brxl), n° 119-120, 2007

pressive exclusivement dirigée contre les Palestiniens, les organisations de base qui devraient soutenir l'effort de résistance sont devenues des ONG tenues en laisse par les financements européens, américains ou des régimes arabes alliés.

Avant de passer aux bases de la solution à un seul Etat, il nous faut donc ici dégager brièvement la signification politique de la solution à deux Etats. Pour une partie des dirigeants palestiniens, il s'agit fondamentalement de trouver une voie qui évite la mobilisation des masses palestiniennes et permette par des négociations en coulisses la satisfaction des aspirations économiques de l'élite sociale dont une partie des intérêts peut s'accommoder de la domination sioniste.

Pour une frange des militants du mouvement de solidarité, il s'agit principalement de contenir ce mouvement dans un cadre qui permette la survie d'Israël comme « Etat juif ». Ils sont d'ailleurs souvent liés à des partis qui ne remettent pas en question la légitimité du sionisme, qui ne voient pas son caractère oppressif non seulement pour les Palestiniens, mais aussi pour les Juifs. C'est du refus de ce caractère oppressif pour tous que part la solution à un seul Etat. Qu'apporte-t-elle ?

1) La solution à un seul Etat met la question des réfugiés au centre du débat. L'injustice que constituent la dépossession et le déracinement de millions de Palestiniens doit être réparée. Ils ont le droit de rentrer chez eux et cette aspiration est clairement appuyée par le Droit international. Toute autre solution légalise le nettoyage ethnique dont ils ont été victimes.

2) la solution à un seul Etat répond aux aspirations à l'égalité des « Arabes israéliens ». Elle va dans le sens de la construction d'un pays pour tous ses citoyens et bat ainsi en brèche la disposition raciste d'un « Etat juif » dans lequel seuls ceux qui ont la bonne étiquette ont tous les droits. Contrairement à la conception sioniste, elle va dans le sens des acquis internationaux en matière de Droits de l'Homme : elle ne fait pas dépendre la citoyenneté des appartenances ethniques ou religieuses. Contrairement à la solution de deux Etats, elle bat en brèche les fondements discriminatoires et coloniaux de l'entreprise sioniste.

3) Parallèlement, la solution à un seul Etat permet de cadrer la lutte contre l'occupation, et cela non en faisant du nettoyage ethnique en sens inverse (évacuation des colons), mais en mettant en place une loi commune à tous : tous les citoyens peuvent circuler librement et s'ils veulent s'installer sur des terres, ils doivent alors, comme tout un chacun, les acheter et non invoquer leur religion (loi privée) pour les avoir gratuitement en s'emparant par la force.

4) La solution à un seul Etat est libératrice et éducative. Elle appelle le peuple palestinien à s'unir et à s'organiser pour lutter pour sa propre libération. Elle n'attend pas que l'on veuille bien lui « donner un Etat » : elle l'appelle à devenir acteur de son propre destin. C'est sur cette voie qu'il peut rencontrer les Juifs attachés à la terre de Palestine, mais rebutés par les implications de l'idéologie sioniste, et offrir une perspective aux nombreuses luttes et formes d'organisations communes qui

existent déjà sur le terrain. L'apprentissage de l'égalité et de la vie commune entre les personnes (sans distinction de communautés religieuses) peut alors se faire dans les deux sens et dans la dynamique même de la mobilisation : lutter ensemble pour mieux vivre ensemble.

5) La solution à un seul Etat bénéficie d'une conjoncture de base favorable. Dans ce qui peut sembler un paradoxe, la logique de domination et d'expansion de l'entreprise sioniste a créé à son insu les conditions de la solution à un seul Etat. De fait, un territoire uni existe déjà, avec une seule frontière, un seul Etat, une seule économie, etc... Et cela à un moment où ce qui constitue le ciment de l'idéologie sioniste (la domination et la prééminence du groupe juif sur tous les autres) s'est grandement affaibli : par la résistance des Palestiniens, par l'affaiblissement des contradictions internes entre juifs orientaux et juifs occidentaux, entre riches et pauvres (alimentées par les effets dévastateurs de la globalisation : privatisations massives, recul des protections sociales...), par les effets politiques et moraux de la situation de colonisation elle-même et des violences qui l'accompagnent : refuzniks, chute de l'immigration, croissance des départs, mouvements pacifistes, contestation intellectuelle du sionisme, etc...

Conclusion

Les peuples arabes étaient soulevés, après la première guerre mondiale, par un fort mouvement national et anti-colonial. Quelques dates emblématiques : l'insurrection d'Egypte en 1919, les émeutes de Palestine en 1920, la grande révolte d'Irak en 1920, l'insurrection rifaine au Maroc en 1921. Ce mouvement, après l'écrasement de l'empire ottoman allait prendre pour cible les principales puissances impérialistes de l'époque : la France et la Grande Bretagne.

L'entreprise de colonisation sioniste — sachant qu'elle ne pouvait réussir autrement — est alors venue s'insérer dans la stratégie coloniale, en particulier britannique. Cette stratégie consistait à réprimer par tous les moyens le mouvement national et unitaire de libération arabe et l'entreprise sioniste s'est mise au service de cette stratégie. Sur la base de cette contradiction - entre l'empire britannique (et plus tard américain) d'une part et, d'autre part, le mouvement de libération arabe - le rapport entre l'entreprise sioniste et les peuples arabes (et le peuple palestinien en particulier), va être un rapport de répression et d'oppression, tandis que le rapport entre les puissances coloniales et l'entité sioniste va être un rapport de protection et d'utilisation.

Résultat : l'emprise sioniste sur la Palestine et celle des « Occidentaux » sur l'ensemble du Monde arabe sont donc intimement liées. Ceux qui pensent qu'on peut libérer la Palestine de la première emprise sans secouer la deuxième — Pire : en comptant sur les « pressions » de celle-ci - au mieux, se font des illusions. Et nous ne pouvons alors que reprendre à leur adresse l'injonction bien connue : « Rejetez vos illusions et préparez-vous à la lutte ! ». Une lutte longue et difficile, mais il n'y a pas d'autre voie pour tous ceux qui veulent apprendre à être vraiment libre en luttant pour leurs droits — tous leurs droits.

Documentation

Ilan PAPPÉ, *Le nettoyage ethnique de la Palestine*, Paris, Fayard, 2008, 395 p. (traduit de l'anglais) - Prix : 24,70 €.

A la fin de 1947, La Palestine compte près de 2 millions d'habitants. Un tiers sont des Juifs palestiniens ou venus d'Europe sous l'impulsion du mouvement de colonisation sioniste. Les deux autres tiers sont des Arabes palestiniens (chrétiens ou musulmans). La résolution 181 des Nations Unies de novembre 1947 décide sa partition en trois territoires. Dans le premier et le plus étendu, les Juifs seraient légèrement majoritaires. Dans le second, les Arabes seraient très majoritaires. Le troisième, moitié des uns et moitié des autres, est zone neutre et mis sous autorité internationale.

Un an plus tard, il n'y a plus de zone neutre (Jérusalem est divisée en deux) et il n'y a pas d'Etat « arabe », car son territoire est en partie passé sous l'autorité du Royaume de Jordanie ou de l'Egypte. Un an plus tard, un « Etat d'Israël » est installé sur 78 % du territoire. 800.000 Palestiniens du nouvel Etat se retrouvent réfugiés dans les pays avoisinants, en Cisjordanie, à Gaza et à l'intérieur du nouvel Etat (les déplacés réinstallés dans d'autres villages s'ils renoncent à leurs propriétés dans leurs villages d'origine).

Les historiens officiels du sionisme ont largement diffusé les mythes selon lesquels ces « Arabes » avaient fui sans y être directement contraints, qu'ils étaient partis suite à l'appel des radios arabes qui promettaient que le départ serait provisoire, etc... Ce qu'on appelle les « nouveaux historiens israéliens », toutes tendances confondues, ont depuis une quinzaine d'années battu en brèche ces mythes : il n'y a jamais eu d'appel des pays arabes, il n'y a jamais eu de départs de plein gré. Mais nombre d'entre de ces historiens, pour justifier l'injustifiable, se sont alors réfugiés derrière un autre mythe : les « aléas de la guerre ».

D'où l'importance du livre d'Ilan Pappé. Il pointe la responsabilité du

sionisme en ce qu'il impliquait dès le départ la nécessaire expulsion des Palestiniens.

S'appuyant sur les archives de l'Etat sioniste, des journaux personnels, des témoignages directs, il démontre de façon irréfutable que le « départ » des Palestiniens est le résultat de l'application d'un plan mûrement réfléchi par les dirigeants sionistes et appelé le plan « Dalet ». Son but : procéder à l'expulsion délibérée et systématique des Palestiniens de leur patrie - un « nettoyage ethnique » tel que défini et condamné par le droit international. Ils ont bénéficié pour cela d'un accord secret avec le roi de Jordanie et de la complicité au moins passive de la puissance mandataire (Royaume Uni). Ils ont bénéficié aussi de la supériorité militaire de leurs milices, supériorité qui leur a permis (par la violence, par l'intimidation, par la terreur résultant de massacres ciblés de villageois) de pousser au départ une population sans défense.

Les historiens palestiniens ont depuis longtemps - partiellement au moins - démontré tout cela. Maintenant que les faits sont entérinés par des « historiens israéliens » eux-mêmes et de façon magistrale par

Ilan Pappé, plus personne - s'il est intellectuellement honnête - ne pourra plus parler des réfugiés palestiniens de la même manière. Plus personne - si toutes les détresses humaines se valent à ses yeux - ne pourra s'opposer à leur droit de rentrer chez eux en Palestine et non dans un « Etat juif », c'est à dire un Etat où les « Arabes » sont des sous-citoyens dans leur propre pays, parce qu'ils n'ont pas la bonne étiquette (« être juif »).

C'est cette exigence de citoyenneté qui, entre autres, ressort de cet extrait de la préface de l'auteur : « *Cet ouvrage n'est expressément dédié à personne, mais je l'ai écrit d'abord et avant tout pour les Palestiniens victimes du nettoyage ethnique de 1948. Beaucoup sont des amis et des camarades, beaucoup d'autres sont pour moi des anonymes, mais, depuis que j'ai eu connaissance de la Nakba, je n'ai cessé de porter avec moi leur souffrance, leur perte, leurs espoirs. Ce n'est que quand ils reviendront que je sentirai enfin clos, comme nous le souhaitons tous, le chapitre de la catastrophe, ce qui nous permettra à tous de vivre dans la paix et l'harmonie en Palestine* » (p. 8)

Sur cette voie, le livre d'Ilan Pappé est incontournable !

جمعية جذور و مواطنية

Association Racines et Citoyenneté

► Objectif

L'association s'adresse principalement (mais pas exclusivement) aux personnes originaires du monde arabe. En partant de la connaissance de leurs besoins réels, elle vise à promouvoir la volonté autonome des concernés à s'unir, s'organiser et agir pour rencontrer ces besoins. Sur ces bases, l'association entend encourager et développer toutes les activités, les initiatives et les collaborations qui leur permettent de :

- trouver leur place en Belgique dans l'égalité et la dignité, sans devoir renoncer à leurs racines ;
- contribuer à l'avènement de sociétés démocratiques et libérées de l'oppression étrangère dans les pays d'origine.

► Coordonnées

rue Herman Reuleaux 45 - 4020 Liège
Tél. : 04 341 50 87 ~ 0497 04 83 64
E-mail : demoise@yahoo.fr
Numéro de compte : 340-1219653-13